



DFJP  
DFAE

Office fédéral des migrations  
Direction du développement et de la coopération

ODM  
DDC

Groupe interdépartemental Aide au retour

ILR

SuD 382.3 - 006

# Résumé

## Rapport final

### Programme d'aide au retour

### Sri Lanka



**Période de rapport : de janvier 2000 à décembre 2004**

Berne-Wabern, avril 2005

PT Sri Lanka

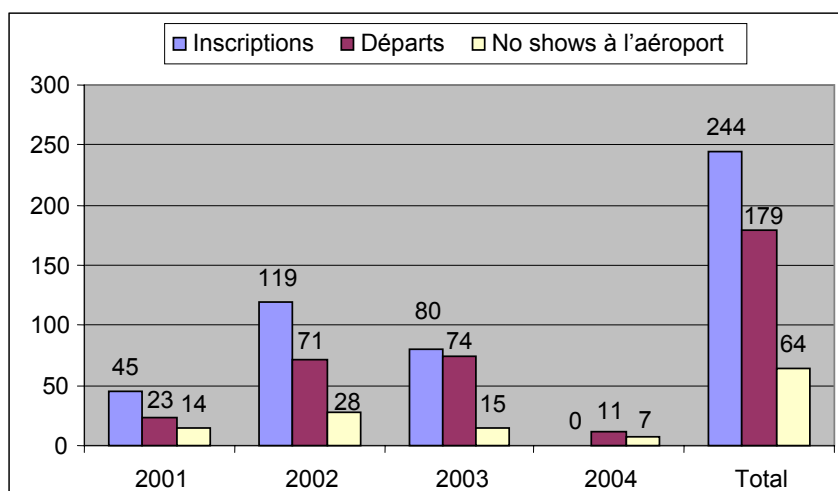
Le programme d'aide au retour Sri Lanka a démarré en octobre 2000 et s'est poursuivi jusqu'en mars 2004. Il se situait dans des conditions cadres fondamentalement différentes de celles des deux programmes réussis d'aide au retour à destination de la Bosnie Herzégovine et du Kosovo. Une solution pacifique, même seulement temporaire, n'était pas encore en vue en 2001 et le retour des requérants d'asile n'était un thème d'actualité pour aucun des acteurs concernés. Dans le contexte d'auditions et de consultations d'experts extérieurs du Sri Lanka appartenant aux œuvres d'entraide, aux médias et aux universités, ceux-ci considéraient unanimement que les conditions politiques préalables à un programme d'aide au retour n'étaient pas réunies. Certes, la motivation pour le retour était-elle fondamentalement présente chez les personnes concernées, mais elle diminuait au fur et à mesure de leur intégration croissante. L'incitation principale pour le retour était la recherche d'une sécurité aussi élevée que possible et la garantie qu'il n'y aurait pas d'arrestations. Il fallait donc obtenir l'appui de personnes de confiance, aussi bien avant qu'après le retour.

Il était en conséquence nécessaire de gagner en premier lieu l'acceptation des personnes concernées elles même, de la population suisse, du gouvernement du Sri Lanka (qui craignait que les Tamouls ne soient favorisés) et des « Tamil Tigers of Tamil Eelam » (LTTE), intéressés au développement d'une diaspora forte et disposant de capacités financières importantes.

En plus des prestations financières, le programme offrait des services étendus avant, pendant et après le départ : formation initiale et perfectionnement en Suisse, conseils pour le retour, ouverture de comptes en banque, transfert des droits à des prestations de droit public, aides à l'arrivée, hébergement temporaire et point de contact en cas de problèmes administratifs. Ces conditions cadres difficiles exigeaient des solutions novatrices.

L'objectif à court terme était d'encourager les départs volontaires conformes aux obligations des personnes concernées ainsi que la réintégration sociale et économique des rapatriés dans leur pays d'origine. Le signal donné par l'augmentation du nombre de personnes rentrant au pays devait (objectif à long terme), inciter au renversement de la tendance, c'est-à-dire parvenir à un nombre plus grand de départs que d'arrivées.

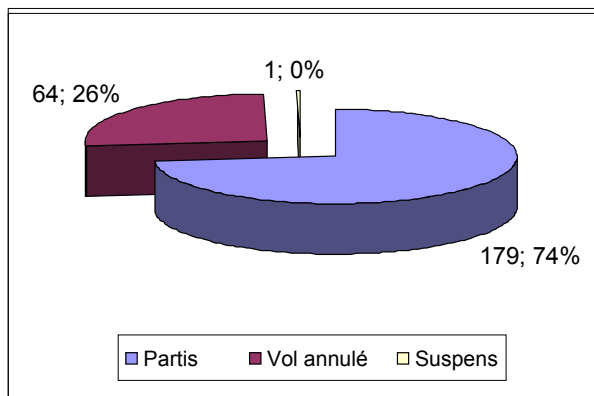
L'Office fédéral des réfugiés d'alors (devenu depuis l'Office fédéral des migrations) comptait sur une centaine de participants chaque année. Ce nombre n'a pas été atteint la première année du programme. Ce n'est qu'après l'accord de cessez-le-feu entre le gouvernement du Sri Lanka et le LTTE en février 2002 que le but visé a pu être atteint :



Toutefois, l'incitation pour le groupe cible principalement visé des personnes sous le coup d'un renvoi entré en force est restée nettement en dessous des attentes. Dans le document de concept du projet (18 février 2000), on parlait de l'hypothèse que la motivation serait plus grande pour les personnes sous le coup d'une décision exécutoire de renvoi que pour celles ayant un autre statut de séjour en Suisse. Or, 38 % des participants étaient titulaires d'une admission provisoire, et leur demande d'asile était encore en suspens pour 15 % d'entre eux. Un peu moins de la moitié (47 %) des participants correspondait au groupe cible visé et attendu au premier chef. En général, le nombre de cas anciens parmi les participants (séjour de cinq ans et plus en Suisse) était plus que proportionnel. Cet état de fait permet de tirer les conclusions suivantes :

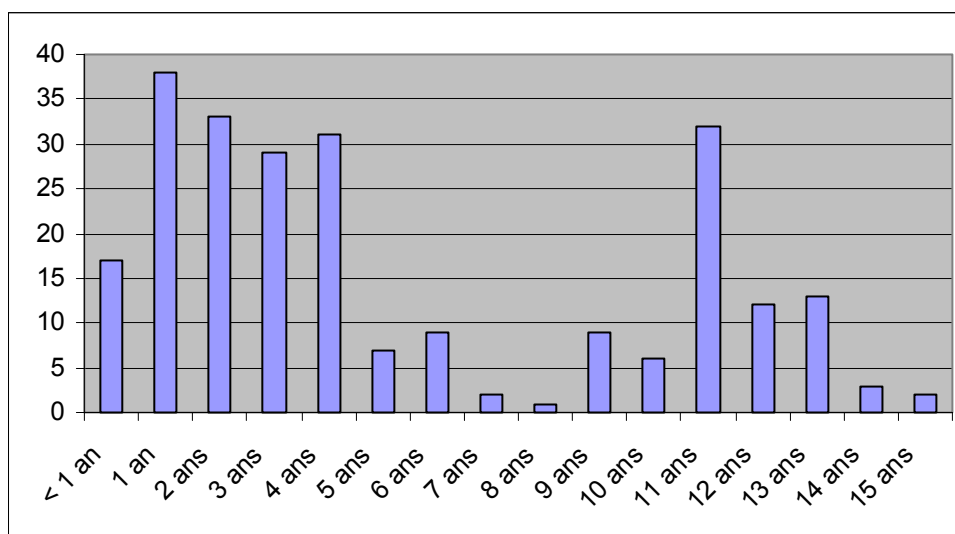
- Ceux qui avaient déjà leur propre autonomie financière (séjour de longue durée et / ou travail en Suisse) ont eu tendance à participer au programme. De nombreux Tamouls venus en Suisse pendant les années 90 ont décidé de passer la fin de leur vie dans leur patrie avec ce qu'ils avaient épargné en Suisse.
- Ce sont des influences individuelles, et donc *non* contrôlables, qui ont été déterminantes pour le retour des personnes bénéficiant d'une admission provisoire.
- Le programme d'aide au retour a été utilisé dans ces cas comme étant l'offre de voyage la plus attrayante.

Sur le total de 340 personnes rentrées volontairement au Sri Lanka, 52 % (179 personnes) ont participé au programme. Dans l'ensemble, le nombre des départs s'est situé dans le cadre de 2000 et a été inférieur à celui de 1999. Le fait que le nombre des départs n'ait pas augmenté est à attribuer aux règles appliquées dans le cadre de l'action humanitaire 2000, au plus faible nombre d'arrivées et de renvois ainsi qu'au blocage par le Sri Lanka, intervenu entre-temps, de l'échange de notes sur le rapatriement des requérants d'asile déboutés. Pendant la durée du programme, 133 personnes ont été reconduites au Sri Lanka et 1297 personnes ont passé dans la clandestinité. Il n'y a plus eu six fois plus de personnes passées dans la clandestinité que de départs comme au début du programme, mais « seulement » quatre fois plus. La diminution du nombre des départs non contrôlés, objectif visé par le programme, a donc été atteint.



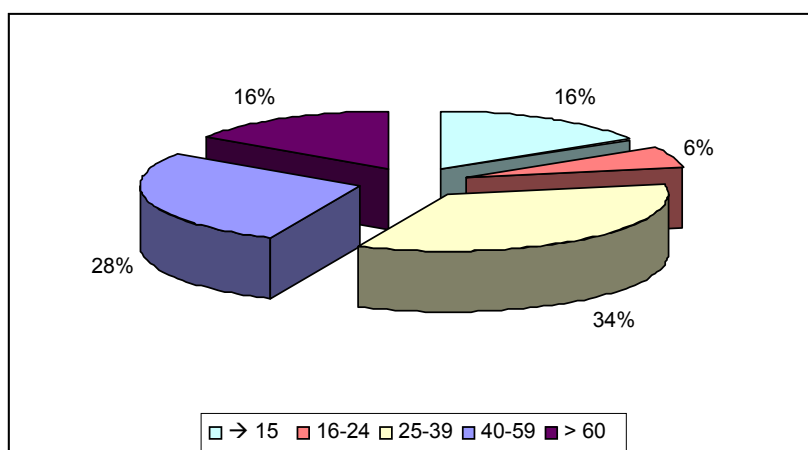
266 personnes se sont inscrites au total dans le cadre du programme d'aide au retour, 22 demandes ont dû être rejetées (8 %), 244 personnes ont donc participé au programme dont 179 sont effectivement parties, 64 ne sont pas venues à l'aéroport (*No shows*); la réservation d'une personne est encore en suspens pour des motifs de santé. À ce jour, aucun des participants au programme n'est revenu en Suisse.

La durée du séjour en Suisse des participants au programme varie de quelques mois à quinze ans :



Près des deux tiers des participants ont vécu quatre ans ou moins en Suisse. Par contre, le quart d'entre eux a déjà passé plus de dix ans dans notre pays.

La longue durée de séjour en Suisse se reflète également dans la structure d'âges. La part des plus de 40 ans et surtout celle des plus de 60 ans est comparativement élevée :



Le profil le plus fréquent est celui de personnes seules. La moitié des participants se compose d'hommes seuls (50 %), 15 % de femmes seules. La part des couples est de 7 %. Un quart environ (28 %) est composé de familles. Pour celles-ci, dans huit cas, la femme rentrait seule au pays avec les enfants. Dans cinq cas, les maris sont restés en Suisse pour travailler (quatre avec autorisation de séjour B, un titulaire d'admission provisoire).

Le succès des prestations offertes en Suisse et au Sri Lanka est différencié.

Un bon quart des personnes rentrées au Sri Lanka ont ouvert avant leur départ un compte auprès de la Banque Habib. Celle-ci a toutefois fermé sa succursale de Colombo en 2002, ce qui a eu pour conséquence que cette offre n'a de fait plus été utilisée qu'exceptionnellement. Faut d'intérêt manifesté, les cours de formation et de perfectionnement spécialement organisés pour les Sri Lankais n'ont pas été prolongés après fin 2001.

L'offre la plus importante dans le cadre du programme a été sans aucun doute l'accueil à l'aéroport de Colombo et l'accompagnement des personnes de retour lors des interrogatoires menés en règle générale par les autorités de l'immigration. La présence de l'attaché ou de son assistant a permis d'accélérer la procédure et elle a été vivement appréciée. Le service de transport de l'aéroport de Colombo aux hébergements temporaire (Red Cross Home) ou en ville a également dû être supprimé à fin 2002 en raison de l'absence de besoins, tout comme la Red Cross Home à fin 2003. L'ODM a financé encore jusqu'à fin 2004 le point de contact pour les questions administratives (Home for Human Rights) dont les prestations répondaient à de véritables besoins.

Malgré quelques échecs isolés dans tel ou tel secteur, le programme d'aide au retour a dans l'ensemble répondu aux attentes. Depuis le début de 2005, l'offre habituelle est proposée aux ressortissants du Sri Lanka dans le cadre de l'aide individuelle au retour (Asile 62.2).

### **Principaux enseignements du programme :**

- **Les conditions cadres difficiles au début du programme exigeaient des solutions nouvelles et novatrices. Les prestations choisies avant et après le départ ont parfois incité au départ, comme par exemple le règlement des droits aux assurances sociales ou l'ouverture de comptes en banque dans un établissement disposant d'une succursale au Sri Lanka.**
- **Le nombre visé de retours a pu être atteint après l'accord de cessez-le-feu en février 2002.**
- **Des projets d'aide structurelle et des mesures d'accompagnement ciblées ont fortement contribué à la meilleure acceptation de la politique suisse en matière de rapatriements.**
- **Les retours se sont déroulés sans problèmes et sans incidents. Les mesures prises (accueil, hébergement, etc.) se sont avérées à la fois opportunes et nécessaires.**
- **Le nombre de personnes sous le coup d'une décision exécutoire de renvoi a été plutôt faible (47 %). Par contre, le nombre de personnes ayant des demandes en suspens ou titulaires d'admissions provisoire a été relativement élevé.**
- **À ce jour, aucune personne ayant participé au programme n'est revenue en Suisse.**